

Bourgeoisie de

Saillon



Bourgeoisie de Saillon

Comptes 2021

Message introductif aux comptes 2021 de la bourgeoisie

Mesdames,
Messieurs,

Les comptes 2021 présentés dans ce fascicule ont été approuvés par le Conseil bourgeoisial en séance du 3 mai 2022. Ils sont soumis pour approbation globale à l'assemblée bourgeoisiale du 9 juin 2022.

Contrôlés par la fiduciaire Dini & Associés SA, ils ont fait l'objet d'une présentation au Conseil bourgeoisial.

Analyse du résultat

La bourgeoisie a connu dans son fonctionnement 2021 une perte supérieure au budget et aux comptes précédents. La perte est en augmentation de Fr. 9'400.- par rapport au budget.

La différence envers le budget est due au fait que la bourgeoisie n'a pas pu augmenter ses revenus comme elle le voulait.

Et la différence envers les derniers comptes est due au fait que les travaux publics ont effectué plus de travaux pour l'entretien des biens bourgeoisiaux.

Analyse de l'aperçu du compte administratif

L'aperçu du compte administratif indique que la bourgeoisie s'endette inexorablement envers la commune.

Aperçu du compte administratif		Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021
Compte de fonctionnement				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	45'818.95	49'150.00	59'793.50
Revenus financiers	+ CHF	24'458.25	30'550.00	24'425.60
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	21'360.70	18'600.00	35'367.90
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	21'360.70	18'600.00	35'367.90
Amortissements ordinaires	- CHF	32'668.80	38'500.00	31'100.95
Excédent de charges	= CHF	54'029.50	57'100.00	66'468.85
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	4'458.80	95'000.00	16'900.95
Investissements nets	= CHF	4'458.80	95'000.00	16'900.95
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	21'360.70	18'600.00	35'367.90
Investissements nets	- CHF	4'458.80	95'000.00	16'900.95
Insuffisance de financement	= CHF	25'819.50	113'600.00	52'268.85

Fonctionnement

Fonctionnement selon les tâches

		Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	FONCTIONNEMENT	90'894.45	24'425.60	87'650.00	30'550.00	78'487.75	24'458.25
100.300.00	Commission : vacances et frais	1'577.50		750.00		150.00	
100.309.00	Frais divers	271.00		500.00		200.00	
100.314.00	Frais d'entretien du réseau routier	2'786.85		10'000.00		2'549.25	
100.314.02	Frais d'entretien des immeubles	3'395.20		1'000.00		858.10	
100.314.03	Frais d'entretien des sentiers pédestres	6'301.55		11'000.00		6'276.00	
100.318.00	Frais d'exploitation des forêts	7'477.65		5'500.00		5'385.00	
100.318.01	Assurances bâtiments	1'550.85		1'450.00		1'411.30	
100.318.02	Impôts et redevances	2'283.15		1'750.00		1'539.55	
100.321.00	Intérêts dus	6'875.60		7'500.00		7'067.85	
100.330.00	Amortissements	95.00		100.00		105.00	
100.331.00	Amortissements	31'005.95		38'400.00		32'563.80	
100.352.00	Participation aux frais administratifs	2'478.45		2'150.00		1'991.85	
100.352.01	Participation aux frais d'exploitation	24'795.70		7'500.00		18'390.05	
100.380.00	Attribution fonds reboisement			50.00			
100.421.00	Intérêts des créances				50.00		
100.423.00	Location des biens		24'425.60		30'500.00		24'458.25

L'excédent de charges de fonctionnement, qui constitue le résultat de l'exercice, de Fr. 66'468.85 (charges de Fr. 90'894.45 – revenus de Fr. 24'425.60) est porté en déduction du capital de la bourgeoisie qui se situe au 31 décembre 2021 à Fr. 982'636.68. La bourgeoisie peut donc enregistrer cette perte.

Concernant les amortissements, le patrimoine financier, les terrains, les alpages, les pâturages et les forêts n'ont pas d'obligation d'amortissement.

Seules les différences de plus Fr. 1'000.- par rapport au budget 2021 sont commentées ci-dessous.

Frais d'entretien du réseau routier : Cette charge a été moins élevée que la prévision budgétaire mais reste identique à la charge 2020.

Frais d'entretien des immeubles : Suite à un dégât des eaux à Luy d'Août des travaux ont été nécessaires et les Fr. 1'000.- de franchise ont été à notre charge. De plus, des travaux de sécurisation ont été effectués sur ce bâtiment.

Frais d'entretien des sentiers pédestres : Un mandat d'entretien a été donné à la commune de Leytron. Le coût a été moindre que le devis estimatif.

Frais d'exploitation des forêts : En sus des travaux habituels, une coupe de bois au rideau d'abri a été nécessaire.

Amortissements : Cette charge est inférieure au budget car tous les investissements n'ont pas été réalisés.

Participation aux frais d'exploitation : Les employés des travaux publics ont passé plus de temps pour l'entretien des biens bourgeoisiaux, en particulier sur l'entretien des routes de Sinlio.

Location des biens : Etant donné que le couvert du FC Saillon n'a pas encore été réalisé, il n'y a pas eu de recettes de locations encaissées.

Fonctionnement selon les natures

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
3 Charges	90'894.45	87'650.00	78'487.75
30 Charges de personnel	1'848.50	1'250.00	350.00
31 Biens, services et marchandises	23'795.25	30'700.00	18'019.20
32 Intérêts passifs	6'875.60	7'500.00	7'067.85
33 Amortissements	31'100.95	38'500.00	32'668.80
35 Dédommagements à des collectivités publ.	27'274.15	9'650.00	20'381.90
38 Attribution aux financements spéciaux		50.00	
4 Revenus	24'425.60	30'550.00	24'458.25
42 Revenu des biens	24'425.60	30'550.00	24'458.25

Le fonctionnement selon les natures apporte les mêmes commentaires que le fonctionnement selon les tâches.

Investissements

Investissements selon les tâches

		Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1	INVESTISSEMENTS	16'900.95		95'000.00		4'458.80	
100.500.02	Place "Les Moilles"			30'000.00			
100.500.03	Place "des Marbriers"	16'900.95		50'000.00			
100.503.01	Chalet de Scinloz			10'000.00		4'458.80	
100.506.20	Secteur du Poteu			5'000.00			

Place « Les Moilles » : L'étude pour ce projet n'a pas encore vu le jour.

Place « des Marbriers » : Cet investissement est au stade d'avant-projet.

Chalet de Scinloz : La suite des interventions sur ce chalet n'a pas eu lieu.

Secteur du Poteu : L'étude du potentiel de ce lieu est, pour l'instant, financée par la commune.

Investissements selon les natures

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
5 Dépenses	16'900.95	95'000.00	4'458.80
50 Investissements propres	16'900.95	95'000.00	4'458.80

Aucun commentaire.

Conclusion

Les comptes de la bourgeoisie enregistrent, une nouvelle fois, un déficit. Celui-ci peut être absorbé par le capital de la bourgeoisie.

Durant cette année 2021, il n'y a eu qu'une gestion passive de la bourgeoisie. Une nouvelle dynamique pour cette entité serait à explorer dans le futur.

Saillon, mai 2022

Le Président
Charles-Henri Thurre



ADMINISTRATION BOURGEOISIALE



Le Secrétaire
Boris Clerc



AMORTISSEMENT ET IMMOBILISATIONS 2021

		31.12.2020	Augm.	Dim.	Av. amort.	%	Amortiss.	31.12.2021
	PATRIMOINE FINANCIER	956.00	0.00	0.00	956.00		95.00	861.00
10.121.00	Actions FMV	1.00			1.00			1.00
10.121.01	Téléovronnaz	955.00			955.00	10	95.00	860.00
	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	293'111.00	16'900.95	0.00	310'011.95		31'005.95	279'006.00
	PATRIMOINE ADMINISTRATIF *	1'462'351.00	0.00	0.00	1'462'351.00		0.00	1'462'351.00
10.140.00	Ruraux et biens-fonds	53'745.00			53'745.00	10	5'375.00	48'370.00
10.140.01	Terrain "En Rosaire"	153'800.00			153'800.00 *			153'800.00
10.140.02	Terrain "En Bayard"	1.00			1.00 *			1.00
10.140.10	Grotte du Poteux	355.00			355.00	10	35.00	320.00
10.140.20	Carrière de la Sarvaz	12'355.00			12'355.00	10	1'235.00	11'120.00
10.140.30	Place "Aux Epineys"	5'825.00			5'825.00	10	585.00	5'240.00
10.140.31	Place "des Marbriers"		16'900.95		16'900.95	10	1'690.95	15'210.00
10.141.00	Route Plan des Combes	1'685.00			1'685.00	10	170.00	1'515.00
10.143.00	Alpage Scinllioz	57'350.00			57'350.00 *			57'350.00
10.143.01	Alpage Scinllioz : Alim. Eau, électricité	108'785.00			108'785.00	10	10'880.00	97'905.00
10.143.02	Alpage Scinllioz : chalet du berger	27'585.00			27'585.00	10	2'760.00	24'825.00
10.143.10	Alpage Lui d'Août	209'400.00			209'400.00 *			209'400.00
10.143.11	Alpage Lui d'Août : Alim. Eau	58'420.00			58'420.00	10	5'840.00	52'580.00
10.145.00	Forêts	963'280.00			963'280.00 *			963'280.00
10.145.01	Paturage de Scinllioz	78'520.00			78'520.00 *			78'520.00
10.146.00	Mobilier d'alpage	1.00			1.00			1.00
10.149.00	Inventaire des richesses naturelles	13'605.00			13'605.00	10	1'360.00	12'245.00
10.149.01	Inventaire des biens	6'440.00			6'440.00	10	645.00	5'795.00
10.153.00	Participation centre scolaire	4'310.00			4'310.00	10	430.00	3'880.00
	PATRIMOINE FINANCIER	956.00	0.00	0.00	956.00		95.00	861.00
	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	293'111.00	16'900.95	0.00	310'011.95	10.00	31'005.95	279'006.00
	PATRIMOINE ADMINISTRATIF *	1'462'351.00	0.00	0.00	1'462'351.00		0.00	1'462'351.00
		1'756'418.00	16'900.95	0.00	1'773'318.95		31'100.95	1'742'218.00

* Patrimoine administratif sans obligation d'amortissement

BILAN DE LA BOURGEOISIE AU 31.12.2021

		Comptes 2021		Comptes 2020	
		Actif	Passif	Actif	Passif
PATRIMOINE FINANCIER		162'631.07		162'726.07	
10.11	Avoirs	161'770.07		161'770.07	
10.111.01	Fonds de reboisement - Raiffeisen	161'770.07		161'770.07	
10.12	Placements	861.00		956.00	
10.121.00	Actions FMV	1.00		1.00	
10.121.01	Téléovronnaz	860.00		955.00	
10.13	Actifs transitoires	0.00		0.00	
10.139.00	Actifs transitoires				
PATRIMOINE ADMINISTRATIF		1'741'357.00		1'755'462.00	
10.14	Patrimoine administratif	1'737'477.00		1'751'152.00	
10.140.00	Ruraux	48'370.00		53'745.00	
10.140.01	Terrain "En Rosaire"	153'800.00		153'800.00	
10.140.02	Terrain "En Bayard"	1.00		1.00	
10.140.10	Grotte du Poteux	320.00		355.00	
10.140.20	Carrières de la Sarvaz	11'120.00		12'355.00	
10.140.30	Place "Aux Epineys"	5'240.00		5'825.00	
10.140.31	Place "des Marbriers"	15'210.00			
10.141.00	Route "Plan des Combes"	1'515.00		1'685.00	
10.143.00	Alpage de Scinloz	57'350.00		57'350.00	
10.143.01	Alpage de Scinloz : Alim. Eau, électricité	97'905.00		108'785.00	
10.143.02	Alpage de Scinloz : chalet du berger	24'825.00		27'585.00	
10.143.10	Alpage de Lui d'Août	209'400.00		209'400.00	
10.143.11	Alpage de Lui d'Août : Alim. Eau	52'580.00		58'420.00	
10.145.00	Forêts	963'280.00		963'280.00	
10.145.01	Paturage Scinloz	78'520.00		78'520.00	
10.146.00	Mobilier d'alpage	1.00		1.00	
10.149.00	Inv. des richesses naturelles	12'245.00		13'605.00	
10.149.01	Inventaire des biens	5'795.00		6'440.00	
10.15	Participation	3'880.00		4'310.00	
10.153.00	Part. centre scolaire	3'880.00		4'310.00	
20.21	Dettes à court terme		758'803.27		707'312.47
20.210.00	Commune c/c ordinaire		758'803.27		707'312.47
20.25	Passifs transitoires		778.05		
20.259.00	Passifs transitoires		778.05		
20.28	Financements spéciaux		161'770.07		161'770.07
20.280.00	Fonds de reboisement		161'770.07		161'770.07
20.29	Capital		982'636.68		1'049'105.53
	Fortune au 31.12.2020 / 31.12.2019		1'049'105.53		1'103'135.03
	Diminution de la fortune		-66'468.85		-54'029.50
20.290.00	Capital		982'636.68		1'049'105.53
TOTAUX		1'903'988.07	1'903'988.07	1'918'188.07	1'918'188.07

Administration Communale
de Saillon
Conseil bourgeoisal

1913 SAILLON

Marigney, le 3 mai 2022 M/cr

Rapport du Réviseur sur les comptes annuels à l'Assemblée bourgeoisale

En notre qualité de réviseur, selon les articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais du 5 février 2004 (ci-après LCo) et selon les articles 72 à 75 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004 (ci-après Ofinco), nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la Bourgeoisie de Saillon, comprenant le bilan et le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil bourgeoisal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux prescriptions des articles 74 et ss de la LCo ainsi que de l'Ofinco incombe au Conseil bourgeoisal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil bourgeoisal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité du réviseur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions de la LCo et de l'Ofinco et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux*. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et Ofinco) et aux règlements y relatifs.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo et des articles 72 et 73 de l'Ofinco et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- La perte constatée est récurrente et qu'il apparaît important de réexaminer la gestion des biens bourgeoisiaux. En effet, le financement des pertes régulières par la Municipalité ne fait qu'augmenter la créance dont la restitution risque de ne pas pouvoir se faire faute de moyens financiers,
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'Ofinco,
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Dini & Associés SA



D. Murisier
Expert réviseur agréé
réviseur resp.



C. Rama
Experte réviseur agréée

Les présents comptes ont été approuvés par le Conseil bourgeoisial en séance du 3 mai 2022.

Ils ont été adoptés par l'assemblée bourgeoisiale le 9 juin 2022.

L'attestent

ADMINISTRATION BOURGEOISIALE

Le Président
Charles-Henri Thurre

Le Secrétaire
Boris Clerc